

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 24 septembre 2012, a adopté les règlements suivants :

- 12-033** **Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ pour le financement des travaux reliés à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal**
- 12-041** **Règlement autorisant un emprunt de 13 600 000 \$ pour le financement de travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout**

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 5 décembre 2012. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 13 décembre 2012

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon